
Les migrants nigériens expulsés d'Arabie Saoudite : une trajectoire dominée par l'incertitude

Nigerian migrants deported from Saudi Arabia: a trajectory dominated by uncertainty

Florence Boyer

Introduction

Une forme originale de retour forcé : l'expulsion

- 1 Peu présente dans les travaux sur les migrations africaines, la notion de retour a été surtout associée à l'analyse des migrations temporaires, jusque dans les années 1970-80 [Adepoju, 1977], avant d'être supplantée par celle de circulation [Chapman et Prothero, 1983 ; Cordell *et al.*, 1996]. Cependant, cette notion de retour retrouve une actualité dans un contexte de durcissement généralisé des politiques migratoires, dans les pays du Nord comme du Sud.
- 2 L'approche classique du retour distingue les retours forcés des retours volontaires, suivant une catégorisation calquée sur celle des migrations [Lassailly-Jacob, 1999 ; Petit et Hamelin, 2004 ; Petit, 2004]. Dans cette analyse, nous nous focaliserons sur une forme particulière de retour contraint, les expulsions. Celles-ci constituent ainsi une forme originale de retour forcé au sens où elles sont organisées et prises en charge par un État. « Deportation is the forced removal of a non-citizen from a host country to his or her country of citizenship, a form of state-sponsored forced migration » [Golash-Boza, 2014 : p. 63]. Si le point commun à l'ensemble des expulsés est qu'ils ont eu à connaître une migration forcée vers le pays de leur nationalité, les motifs invoqués par l'État qui expulse sont fonction des contextes législatifs nationaux. L'expulsion peut renvoyer à une forme illégale du séjour dans le pays de résidence, à la suspension de la légalité du séjour

à la suite d'un délit, au franchissement illégal d'une frontière, ou plus globalement à la mise en œuvre de politiques xénophobes.

- 3 Cependant, malgré sa particularité, l'expulsion a en commun avec d'autres formes de retour contraint la suspension du projet de vie progressivement construit à l'extérieur. Ainsi les « rapatriements », bien qu'ils ne soient pas organisés directement par l'État d'accueil, entrent dans la même logique que les expulsions par leur caractère subi et non préparé. Par exemple, dans les années 2000, le conflit en Côte d'Ivoire a donné lieu au rapatriement de plusieurs milliers de Burkinabés vers leur pays d'origine [Bredeloup et Zongo, 2016]. Ces retours contraints ne sont pas limités à la seule période du conflit, mais ont débuté dans les années 1990, en lien notamment avec la mise en place d'un appareil législatif pénalisant les étrangers [Boyer, 2016].
- 4 Les retours contraints ne sont pas uniquement le fait d'événements violents ou d'une intervention de l'État. S'y retrouvent également des retours organisés par des institutions nationales et/ou internationales : c'est le cas par exemple du rapatriement de réfugiés vers leur pays d'origine lorsque le conflit ayant amené à leur départ, est considéré comme terminé. Le temps passé à l'extérieur, les dynamiques des projets de vie individuels ou familiaux sont autant de facteurs participant au caractère contraint de ces retours [Majidi, 2016]. Dans d'autres cas, la contrainte est exprimée par la famille restée dans le pays de départ qui oblige le migrant à revenir, empêchant alors la réalisation d'un projet individuel [Quiminal, 2002].
- 5 Dans la catégorie hétérogène des retours forcés, les expulsions se distinguent dans la mesure où elles sont le fait de la décision d'un État de renvoyer un ou plusieurs individus vers leur pays de nationalité. Cependant, elles ont en commun avec les retours contraints de donner lieu à un changement brutal du projet de vie, qui s'exprime notamment par une installation forcée dans un lieu connu ou non de la personne expulsée, la perte de l'emploi, la séparation avec une partie de la famille [Chappart, 2015 ; Odgers-Ortiz *et al.*, 2014].
- 6 L'objectif est ainsi de proposer une analyse des conséquences de ces retours forcés originaux que sont les expulsions et de la manière dont le projet de vie se reconstruit, se négocie une fois la personne expulsée de retour. Pour cela, nous nous appuyerons sur le cas de migrants nigériens expulsés d'Arabie Saoudite et résidant, au moment de l'enquête, dans la capitale Niamey.

« Retourné » et expulsé : deux figures du retour des migrants nigériens

- 7 Les travaux sur les migrations internationales des Nigériens font ressortir deux éléments principaux. D'une part, les mouvements se déploient surtout au sein du continent africain, et notamment ouest-africain et d'autre part, il s'agit essentiellement, de migrations circulaires [Boyer et Mounkaila, 2010]. Cette construction de la figure du migrant circulaire a pu conduire à faire oublier autant les départs définitifs que la présence d'une diaspora nigérienne dans les grandes villes ouest-africaines [Agier, 1983 ; Spire, 2011].
- 8 Depuis la deuxième moitié des années 2000, une autre figure émerge dans les discours, celle du « retourné ». Elle désigne des migrants chassés de leur pays d'installation à la suite de conflits et/ou de violences xénophobes [Mounkaila, 2015] : ces « retournés »

viennent surtout de Libye, d'Algérie, de Côte d'Ivoire ou de Centrafrique. Cette figure du « retourné » est éminemment politique : elle désigne un migrant qui n'a pas fait le choix de rentrer et dont les institutions nationales et internationales vont s'attacher à empêcher, limiter le risque d'un nouveau départ par la prise en charge du déplacement vers l'espace d'origine et l'appui à la mise en œuvre d'une activité. Ce dernier élément, tout comme la construction d'une catégorie spécifique, distingue ces retours forcés récents d'autres plus anciens. Ainsi, les expulsions de Nigériens installés au Nigeria ou au Ghana à la fin des années 1960 et au début des années 1980 [Bredeloup, 1995] n'avaient pas fait l'objet d'une prise en charge par le politique.

- 9 En regard de ces deux figures, celle du migrant circulaire et celle du « retourné », les départs (et les expulsions) d'Arabie Saoudite pâtissent d'une double invisibilité. D'une part, leur place dans le système migratoire est méconnue, en raison de l'absence de données chiffrées [Mounkaila, 2009] autant sur les stocks que sur les flux. D'autre part, les expulsés nigériens d'Arabie Saoudite ne sont pas pris en compte dans cette catégorie de « retourné » : malgré la connaissance que les autorités ont de ces expulsions – ne serait-ce que parce que les concernés passent par l'aéroport de Niamey – tout se passe comme si elles n'avaient pas lieu, bien qu'elles soient anciennes, remontant au moins aux années 1980. Les chiffres dont nous disposons concernant les expulsions d'Arabie Saoudite sont très lacunaires ; elles auraient augmenté entre 1988 et 2001 représentant respectivement 2% et 3,2% des retours forcés de Nigériens dans leur pays [Maga, 2011]. Pour les années 2005 et 2006, la Direction de la Surveillance du Territoire fournit le chiffre des expulsés. En 2005, sur les 6913 migrants nigériens expulsés au Niger, 1,9% venaient d'Arabie Saoudite et en 2006, ils représentaient 9% des 3254 expulsés [Mounkaila, 2009].
- 10 L'absence de données sur les départs des Nigériens en Arabie Saoudite tient au caractère très majoritairement illégal du séjour. Les migrants utilisent la Oumra ou le Hadj, pèlerinages annuels dans les lieux saints de l'Islam, pour se rendre légalement en Arabie Saoudite ; faisant le choix de ne pas retourner au Niger à la fin du rituel, ils séjournent illégalement, leur présence étant de fait concentrée dans les villes saintes que sont La Mecque et Médine. Si chaque année le nombre de Nigériens pouvant participer au Hadj est officiellement fixé (un peu plus de 12 000 en 2015¹), aucun élément n'est fourni quant au nombre de ceux qui rentrent effectivement, ce qui pourrait permettre une estimation a minima du contingent annuel de potentiels migrants.

Risque de l'expulsion, incertitude de la migration et du retour ?

- 11 L'analyse des trajectoires post-expulsion des migrants, notamment des reconfigurations imposées du projet de vie, amène à poser la question du risque et de l'incertitude inhérente au fait même de migrer. En effet, migrer constitue une expérience de l'incertitude, dans la mesure où cela suppose un changement d'espace de vie, dont les conditions ne sont jamais totalement contrôlées par les individus migrants [Bredeloup, 2014]. Dans le cas des migrations nigériennes vers l'Arabie Saoudite, à cette dimension de l'incertitude s'ajoute celle du risque en lien avec l'illégalité du séjour et la possibilité de l'expulsion. Suivant une distinction classique, le risque est associé à des éléments connus, alors que l'incertitude est associée à des éléments inconnus, non maîtrisés [Williams et Baláz, 2012]. Cependant, cette distinction reste toute relative ; « *in the case of migration, as with most real-life events outside the controlled conditions of a laboratory or the highly specific conditions of betting on a lottery ticket or roulette wheel, there is always a degree of uncertainty* »

[Williams, Baláz, 2012 :168]. Autrement dit, si les migrants nigériens connaissent et assument le risque de l'expulsion lors de leur séjour en Arabie Saoudite, il n'en reste pas moins qu'ils sont dans l'incertitude du moment de l'expulsion comme dans l'incertitude de leurs conditions de vie dans le royaume saoudien, malgré les informations dont ils disposent et une possible « planification » de leur séjour. Dans une approche critique de la distinction entre connaissance et action, J. Dewey met en lien la notion d'incertitude, qu'il relie à la pratique, avec l'idée de fortune : « la fortune, bien plus que nos propres intentions et les actes que nous posons, décide du succès et de l'échec de nos entreprises. Le pathos des espérances trahies, la tragédie des fins et des idéaux vaincus, les catastrophes accidentelles sont des lieux communs que l'on rencontre dans tout commentaire portant sur le théâtre de la vie humaine : nous examinons les circonstances, faisons le choix le plus sage que nous puissions ; nous agissons et, pour le reste, nous devons nous en remettre au sort, à la fortune ou à la providence » [Dewey, 2014 : 27]. Cette dimension de hasard, propre à l'incertitude qui accompagne toute action sera explorée au travers de l'analyse des stratégies, des ressources mobilisées par les migrants, non pour contourner cette incertitude, mais pour en assumer les possibles manifestations et conséquences.

- 12 Ainsi, comment l'incertitude, inhérente au fait de migrer, et accentuée par le risque de l'expulsion, est-elle assumée tout au long des parcours migratoires ? Cette question est déclinée en deux temps reprenant le fil de l'expérience migratoire : le temps du séjour en Arabie Saoudite et de l'expulsion et le temps de l'arrivée et de l'installation à Niamey. Si a priori l'expulsion s'apparente à une rupture dans les parcours migratoires, en quoi ce risque amène-t-il les migrants à penser leur déplacement comme temporaire, introduisant alors une forme de continuité avec la migration circulaire ? Alors que rares sont ceux qui sont originaires de Niamey, comment se négocie l'installation post-expulsion dans cette ville ? En tant que retour chez soi, constitue-t-elle un moment de levée de l'incertitude, ou au contraire est-elle un moment de renouvellement de cette incertitude ?
- 13 Du point de vue méthodologique, s'inscrivant dans une démarche empirique, le choix a été fait de ne pas sélectionner a priori les migrants, que ce soit en fonction des conditions de leur départ, de leur durée de séjour en Arabie Saoudite, de la période de leur expulsion ou du contexte de leur ré-installation à Niamey. Cette démarche avait pour objectif de reconstituer a minima les dynamiques temporelles et spatiales de cette migration par le biais des récits de vie, bien que la limitation du terrain à la seule ville de Niamey² et l'impossibilité de replacer ces récits dans le contexte global des mouvements passés et contemporains vers l'Arabie Saoudite constitue une limite importante. Les entretiens ont été réalisés en 2013 et 2015 et concernent un total de 39 personnes, dont le point commun est d'avoir effectué au moins un séjour en Arabie Saoudite (en dehors du pèlerinage) et d'avoir été expulsées. Cependant, malgré ces expériences communes, deux groupes, qui constituent l'un des fils conducteur de l'analyse, sont à distinguer : à savoir ceux qui ont effectivement migré vers l'Arabie Saoudite d'un côté (23 personnes) et, d'un autre côté, ceux qui y sont nés (16 personnes), ont hérité de la nationalité nigérienne de leurs parents, et ont été expulsés pour des motifs variés. La distinction de ces deux groupes repose sur l'hypothèse que l'absence d'une expérience du vécu au Niger pour ceux qui sont nés en Arabie Saoudite, influe sur leur trajectoire post-expulsion. À l'image de la migration nigérienne, le groupe est constitué très majoritairement d'hommes (36) ; parmi les trois femmes rencontrées, seules deux avaient migré de façon autonome en Arabie

Saoudite. Invisibles dans l'espace public, les expulsés ont été rencontrés, via mon propre réseau social, en évoluant ensuite, selon la méthode dite de « boule de neige ». Pour contourner les biais inhérents à cette méthode, nous avons multiplié les clés d'entrée, en travaillant dans plusieurs quartiers et plusieurs communautés. Ainsi, les migrants rencontrés sont originaires autant de Niamey que des régions de Tillabéry, Dosso et Zinder ; ils sont âgés de 16 ans à 70 ans et ils ont résidé en Arabie Saoudite à La Mecque, Djeddah, Médine et Ryad.

1. Retour ou expulsion : une migration pensée comme temporaire ?

- 14 Le séjour des migrants nigériens en Arabie Saoudite s'inscrit dans l'illégalité au sens où ceux-ci utilisent le pèlerinage pour s'y rendre et y rester, que ce soit pour travailler et/ou acquérir une formation religieuse. Cependant, selon la période de leur arrivée et les politiques migratoires saoudiennes [Thiollet, 2015], certains ont pu acquérir la kafala³, voire même la nationalité saoudienne, ce qui leur permet de séjourner légalement et d'envisager une installation durable. La légalité du séjour des parents ne signifie pas que leurs descendants acquièrent automatiquement les mêmes droits. D'autant plus que depuis les années 2010, le contexte migratoire saoudien est au durcissement des politiques suivant une logique d'expulsions massives envisagées comme « des pratiques routinières de gestion de l'immigration clandestine » [Thiollet, 2015 : 137]. Ainsi, nombre de descendants ayant perdu par exemple leur affiliation à un kafil, ou ayant commis une infraction, sont expulsés dans ce qui est jusque-là uniquement le pays de leur nationalité. Comment le risque et l'expérience de l'expulsion sont-ils envisagés par l'une et l'autre de ces catégories, sachant que les uns sont effectivement migrants et étrangers alors que les autres sont uniquement étrangers ?

1.1. Un projet migratoire en sursis ?

- 15 Le choix du départ vers l'Arabie Saoudite est à inscrire d'une part dans des trajectoires individuelles qui associent migrations internes et internationales et d'autre part dans un projet migratoire original, où dimensions religieuse et économique se mêlent pour dessiner les contours d'une possible réussite non permise par les mobilités précédentes.
- 16 Ainsi, quelle que soit la période ou l'âge de leur départ, tous les migrants ont connu des expériences antérieures de migration : celles-ci les ont conduit dans les grandes villes des pays proches du Niger [Bénin, Togo, Nigeria, Côte d'Ivoire...]. Bénéficiant de réseaux familiaux dans ces espaces, ils s'insèrent dans le cadre classique des migrations circulaires nigériennes : les séjours à l'extérieur n'excèdent que rarement une année, et ils obéissent à des logiques d'opportunités sociales et économiques. Ces séjours antérieurs participent d'un apprentissage des mobilités, au cours duquel les migrants construisent leur propre capital, c'est-à-dire cumulent des compétences, acquièrent un savoir-faire de la mobilité [Ma Mung, 2009]. Le projet migratoire [Ma Mung, 2009 ; Boyer, 2005] vers l'Arabie Saoudite s'inscrit dans la continuité de ces expériences précédentes, et se construit grâce aux ressources accumulées. En effet, rares sont ceux qui ont pris la décision de partir sans aucune connaissance de ce lieu et sans bénéficier de l'aide de proches pour le financement du voyage ou pour des informations. Apprentissage de la mobilité, acquisition d'un savoir-faire et d'un ensemble d'informations sur la destination

constituent autant d'éléments participant de la gestion de l'incertitude quant à la migration à venir. Les expériences précédentes de l'individu lui-même, comme d'autres migrants, s'apparentent à des référentiels témoignant de la possibilité du départ, malgré le risque assumé de l'expulsion.

- 17 BFE est né dans la région de Zinder ; à l'âge de 25 ans, il est parti à Abuja, travailler comme boulanger chez un « parent ». Pendant 7 ans, il a effectué des allers-retours entre le Nigeria et son village, ce qui lui a permis d'acquérir le montant de la dot nécessaire à son mariage. À la suite du décès prématuré de son épouse, il est venu à Niamey, avant de partir pour l'Arabie Saoudite en 2006.

« Je suis venu rester [à Niamey], bon je suis venu chercher. Je peux dire que je suis venu chercher puisque j'avais une table⁴, mais au départ, je l'avais pas, j'étais juste dans la maison [comme gardien sans salaire]. (...) C'est celui qui m'a emmené à La Mecque, c'est lui qui a trouvé du travail. Il m'a appelé pour rester dans sa famille. J'étais resté dans la maison, par la suite, il m'a fait une table comme je restais dehors. Il a fait deux ans là-bas (à La Mecque), il est venu, il avait les moyens. Il m'a dit, until je vais te payer les frais d'avion pour que tu partes à La Mecque ; tu fais les prières [le pèlerinage] et tu restes chercher l'argent. Il est parti en Amérique. (...) C'est un père, un oncle, le grand frère de ma maman ».
[BFE, Yantalla, nov. 2013]

- 18 Le parcours de BFE est assez classique pour nombre de jeunes ruraux. La migration de proximité effectuée dans le cadre familial permet certes, de constituer un petit pécule et de connaître cette famille dispersée mais n'autorise pas une accumulation permettant de se projeter dans une logique de réussite. L'opportunité du départ vers l'Arabie Saoudite, même si elle s'inscrit dans cette même démarche – « aller chercher l'argent » –, représente à l'inverse un espoir d'accumulation. Ce dernier s'est construit dans les interactions entre les potentiels migrants et ceux rentrés d'Arabie Saoudite, malgré leur expulsion. Non seulement la réussite de quelques-uns participe à la construction de la volonté de partir, mais l'établissement de réseaux migratoires – à la fois support de circulation d'informations et possibilité d'accueil – joue dans le sens d'une minoration de l'incertitude [Dustmann, 1997] liée à cette migration.

- 19 Cependant, entre le risque permanent « d'être pris » et l'incertitude du moment de l'expulsion, apparaît une certaine ambivalence, que BFE résumé ainsi :

« On espère toujours revenir [au Niger], mais on espère revenir avec quelque chose, que les gens vont venir voir. C'est ça l'espoir, le vœu du fils d'Adam. C'est comme toi, quand tu veux payer un véhicule, tu vas payer ce que les gens vont venir voir. Quand on part à l'étranger, en deux ans, on peut trouver quelque chose et revenir faire du commerce. (...) Or, quand on est en Arabie Saoudite, on a toujours un pied à Niamey au Niger, un pied à La Mecque. Parce que maintenant vous pouvez faire au-revoir avec les parents et dire que je pars au travail. Et d'ici l'après-midi, vous pouvez vous retrouver au Niger, parce que quand on vous prend on va vous expulser ». [BFE, Yantalla, novembre 2013]

- 20 BFE exprime deux éléments, récurrents dans les discours des migrants expulsés : d'un côté la nécessité du retour pour faire la démonstration sociale de sa réussite et d'un autre côté le risque de l'expulsion dont on ne maîtrise pas le moment. Malgré une gestion de l'incertitude qui passe par l'accumulation d'informations, l'insertion dans des réseaux migratoires, les migrants semblent assumer le fait de s'en remettre à la « fortune » pour reprendre le terme de J. Dewey.
- 21 Dans la mesure où il dépend de l'attitude des autorités saoudiennes, le risque de l'expulsion varie dans le temps. Depuis les années 2000, la durée des séjours diminue, en lien avec la croissance des expulsions et des rafles ; à toute les périodes, le mois précédent

le Hadj est considéré par les migrants comme particulièrement risqué, au point que certains ont déclaré ne pas sortir ni travailler, les arrestations augmentant en prévision des futures arrivées de migrants via le pèlerinage. Disposer de ces informations permet aux migrants de réduire le risque de l'expulsion, d'avoir une meilleure maîtrise de l'incertitude liée au séjour.

- 22 L'ancienneté du départ pour l'Arabie Saoudite, corrélée à la longueur du séjour, ne permettent pas de lever cette contrainte de l'incertitude, bien que certains migrants aient pu connaître des conditions de résidence légale.
- 23 IS est parti à La Mecque en 1973 avec son épouse et sa mère. Ayant appris que s'il voyageait en avion il risquait d'être expulsé, il a décidé d'effectuer le voyage par la route, via le Tchad, le Soudan et la Mer Rouge. Un cousin-germain et un grand frère avaient déjà effectué ce voyage avant lui ; il a bénéficié de leur expérience de la route et de leurs réseaux en Arabie Saoudite. IS est parti avant tout pour effectuer le Hadj et « étudier pour avoir le savoir ». Pendant plusieurs années, il a travaillé la journée et étudié la nuit avant d'être accepté dans une école coranique ; lui et sa famille étaient alors pris en charge grâce à l'aumône réservée aux taliban⁵. En 1989, il décide de rentrer au Niger, avec l'ensemble de sa famille, alors qu'il a obtenu les papiers nécessaires pour son séjour et que son épouse et ses enfants figurent sur ses papiers. Il inscrit ce retour collectif dans deux logiques : l'une reprend cette nécessité de rentrer au Niger⁶, et l'autre fait état de changements dans la législation saoudienne à cette période. Même s'ils sont nés en Arabie Saoudite, ses enfants ne pouvaient plus accéder à la nationalité, ni faire des études ou travailler une fois qu'IS ne pourrait plus les faire apparaître sur ses papiers en raison de leur âge. Le risque que ses enfants deviennent irréguliers et surtout le fait qu'ils ne puissent étudier, a conduit IS à rentrer au Niger.
- 24 Bien que le risque de l'expulsion soit écarté au moment du retour, l'incertitude attachée à la poursuite du séjour, notamment pour la génération suivante, a conduit IS à partir ; il refuse de transmettre à ses enfants le risque de l'expulsion et préfère leur assurer une certaine sécurité via le retour. Contrairement à nombre d'autres parcours, l'originalité de celui-ci est que la réussite est placée plus dans l'étude de la religion⁷ que dans l'économie, même si les deux éléments sont liés [Bava et Capone, 2010].
- 25 Toujours dans des périodes plus anciennes, où les expulsions étaient moins fréquentes, certains ont pu utiliser l'expulsion⁸ pour rentrer temporairement au Niger et s'inscrire alors dans des logiques de circulation.
- 26 GK est parti à La Mecque en 1987, au moment du Hadj, laissant derrière lui son épouse et ses enfants. Son premier séjour a duré deux ans, à la fin desquels il a décidé de rentrer au Niger pour rendre visite à sa famille ; cette logique de circulation s'est poursuivie jusqu'en 2006, année de son expulsion. Il déclare avoir effectué six allers-retours et avoir subi trois expulsions, distinguant ainsi les retours volontaires de ceux qui sont forcés, même s'il utilise la voie de l'expulsion aussi dans le premier cas. Ses allers-retours ont changé de rythme à partir de 2002, date à laquelle il a fait venir son épouse en Arabie Saoudite (laissant ses enfants au Niger) ; tous deux, ainsi que leur fille née sur place, ont été expulsés en 2006. GK inscrit son parcours dans une logique de circulation, reproduisant le rythme de mobilité qu'il avait connu précédemment lors de séjours en Côte d'Ivoire ou au Nigeria. Seul le rapprochement familial introduit une rupture dans cette circulation.

- 27 Le risque de l'expulsion et l'incertitude du moment de sa survenue restent au cœur des parcours migratoires. Si l'accumulation d'informations, l'appartenance à des réseaux migratoires permettent d'assurer a minima le voyage et le séjour, les migrants restent dans une certaine ambivalence face à l'Arabie Saoudite : entre un imaginaire marqué par la réussite économique et l'attrait pour les lieux saints [Lecocq, 2012] et le vécu au quotidien de l'incertitude liée au risque de l'expulsion. GK résume cette ambivalence propre à l'Arabie Saoudite : « La Mecque est une terre où la vie est meilleure. Dans le monde, quand vous cherchez quelque part où la vie est meilleure, c'est La Mecque. Tout Musulman, s'il n'est pas contraint, il ne sortira pas de La Mecque » [GK, Karadjé, octobre 2013].

1.2. L'expulsion : rupture et accès aux ressources migratoires ?

- 28 L'expulsion renvoie à un moment de rupture forcée du séjour des migrants en Arabie Saoudite⁹.
- 29 En effet, hormis pour la période très récente (les expulsions de 2014-2015), et encore pas de façon systématique, les migrants ont la possibilité d'être renvoyés avec tout, ou une grande partie, de leurs biens. Cette possibilité est organisée selon un système mettant en relation les migrants et leurs proches, par le biais d'un intermédiaire présent dans le lieu de rétention à Djeddah¹⁰. Cet intermédiaire, proche du Consulat du Niger en Arabie Saoudite, est chargé de faire le lien entre les migrants et les autorités saoudiennes ; l'essentiel de sa tâche est de « négocier » avec les autorités le fait que la personne expulsée rentre avec ses bagages.
- 30 Jusque dans les années 1990 environ, les migrants entraient en relation avec lui sur le lieu de rétention, et lui communiquaient le contact de leurs proches. Ces derniers se chargeaient de rassembler les affaires de la personne expulsée, l'intermédiaire les lui remettant lors du départ. Depuis les années 2000, et l'usage des téléphones portables, les migrants contactent directement leurs proches et ce sont eux qui se mettent en lien avec l'intermédiaire. Au moins jusqu'au début des années 2000, chaque personne expulsée a le droit de voyager avec 60 kg de bagages. Depuis, il semble que le poids autorisé soit passé à 40 kg, mais les chiffres diffèrent selon les cas. Pour ce qui est de l'argent liquide, certains choisissent de sortir quotidiennement avec leur épargne sur eux, cousue dans les vêtements ou cachée dans les chaussures, alors que d'autres utilisent la même voie que pour les biens.
- 31 Cette organisation suppose que la personne concernée ne soit pas isolée ; non seulement, elle doit être insérée dans un groupe à qui elle pourra faire appel, mais elle doit également avoir connaissance de ce système en amont. Ainsi, les deux seules femmes de notre corpus qui ont migré de façon autonome (hors mariage et rapprochement familial) n'ont pas pu y avoir accès. Employées comme domestiques malgré leur absence de papiers, elles vivaient chez leur employeur à l'écart de la communauté nigérienne et de ses ressources.
- 32 Au-delà de ces aspects organisationnels, le rapatriement de l'épargne et des biens lors de l'expulsion vient contrebalancer l'effet de rupture et surtout permet une potentielle démonstration de la réussite lors de l'arrivée à Niamey. Autrement dit, autant du point de vue des migrants, que d'un point de vue social, pour ceux qui sont restés, l'expulsion d'Arabie Saoudite n'est pas synonyme de honte ou d'échec. En cela, ces expulsions se distinguent de celles menées dans d'autres contextes : par exemple, les expulsés maliens

ou camerounais d'Europe [Lecadet, 2011 ; Tounkara, 2013 ; Chappart, 2008] ont à subir les effets de la honte lors de leur retour, ce qui les contraint à rester à distance de leur famille ou dans un rapport conflictuel avec elle. À l'inverse, les migrants nigériens expulsés d'Arabie Saoudite sont à même de remplir les obligations liées à leur statut, au premier rang desquelles la redistribution de l'épargne à leurs proches et/ou à ceux qui les ont aidé à partir. Sur cet aspect spécifique, ces expulsions sont proches des retours choisis qui s'appuient sur des logiques de reconnaissance, de responsabilité et de réciprocité [Bredeloup, 2014 ; Fink-Nielsen *et al.*, 2004]. Ainsi, malgré l'expulsion, la migration vers l'Arabie Saoudite est à l'égal des autres migrations nigériennes.

- 33 La possibilité d'être expulsé avec ses biens entre en ligne de compte dans la construction du projet migratoire, notamment parce qu'elle participe à la construction d'un imaginaire de la réussite en Arabie Saoudite, en dépit de l'expulsion. Cependant, comme pour le départ, bénéficier de ce type d'expulsion suppose d'être inséré au sein de la communauté des migrants nigériens en Arabie Saoudite. La ressource sociale constitue ici le moyen d'atténuer l'incertitude de l'expulsion.

1.3. Né en Arabie Saoudite et expulsé

- 34 Une catégorie de Nigériens expulsés d'Arabie Saoudite se distingue de la précédente, dans la mesure où, même si elle a en commun l'expérience de l'expulsion, il ne s'agit pas de migrants de retour au sens strict du terme, mais de personnes nées en Arabie Saoudite, de parents nigériens, ces derniers ayant émigré il y a plusieurs dizaines d'années. L'expulsion constitue pour cette « deuxième génération » la première expérience migratoire. Si ce sont effectivement les parents qui ont quitté le Niger, l'expulsion des enfants s'inscrit dans la continuité de cette première expérience, d'autant plus que ces derniers disposent d'un capital qui les rattache au pays d'origine : ils en ont la nationalité et a minima la connaissance d'au moins une langue vernaculaire. Des liens familiaux sont entretenus entre les espaces au fil du temps : le moment du pèlerinage est par exemple, une occasion de connaître leur famille du Niger. Le retour, bien qu'il se traduise ici par l'expulsion, s'inscrit dans une logique de transmission intergénérationnelle d'une appartenance commune [Fabbiano, 2015, Boyer, 2016].
- 35 Malgré l'inscription de l'expérience migratoire et du retour dans une perspective intergénérationnelle, l'expulsion constitue pour cette catégorie une rupture forte, dans la mesure où elle ne renvoie pas aux mêmes conditions de vie antérieures. Le fait d'être né en Arabie Saoudite a conféré à ces personnes la possibilité d'accéder à la légalité du séjour au moins pendant une période de leur vie, soit parce qu'ils étaient inscrits, enfants, sur la carte de leurs parents, soit parce qu'ils ont eu l'opportunité de trouver un kafil. Ces périodes de légalité font que la vie en Arabie Saoudite n'est pas placée sous le signe du risque de l'expulsion, à l'inverse des migrants classiques.
- 36 L'expulsion des membres de cette catégorie s'inscrit soit dans la perte du statut légal du séjour, soit dans le durcissement récent des politiques migratoires saoudiennes marquées par une logique de rafles où l'arbitraire prévaut [Thiollet, 2015]. Un autre élément réside dans le fait qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources sociales au moment de leur expulsion ; alors que les précédents s'insèrent dans des réseaux migratoires nigériens, ceux-ci sont insérés dans des réseaux familiaux de résidents. Même si des liens existent entre ces réseaux, ils ne donnent pas accès aux mêmes ressources. Inscrits dans la durée de l'installation, certains de ces résidents ont fondé une famille en Arabie Saoudite,

d'autres sont mineurs dépendant toujours de leurs parents. Aucun d'entre eux n'est arrivé au Niger avec une épargne ou des biens, soit parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'y accéder lorsqu'ils étaient en rétention, soit parce qu'ils n'en disposaient pas ou devaient la laisser à leur famille sur place. Si cette différenciation dans les modalités de l'expulsion les empêche de se positionner dans la logique redistributive à leur arrivée à Niamey, ils n'y sont pas obligés contrairement aux précédents ; même s'ils connaissent une partie de leur famille, les liens sont distanciés. Ainsi, tout comme les migrants classiques ces expulsés ne subissent pas la honte liée au retour forcé, se distinguant d'autres cas d'expulsion similaires. T. Golash-Boza insiste dans son étude de l'expulsion de Jamaïcains nés ou ayant grandi aux Etats-Unis, sur la honte qu'ils éprouvent face à leur famille en Jamaïque et la stigmatisation qu'ils subissent [Golash-Boza, 2014]. De la même manière, les Mexicains expulsés des Etats-Unis s'installent sur la frontière autant pour rester en contact avec leurs proches que pour répondre à l'impossibilité de retourner vers leur lieu d'origine et d'y subir la honte de l'échec [Odgers-Ortiz et Campos Delgado, 2014].

- 37 Bien que l'expulsion constitue un moment de rupture majeure dans la vie des migrants, ceux-ci ne subissent pas la honte et la stigmatisation sociale liées au retour forcé, que l'on retrouve dans d'autres contextes. La connaissance partagée du risque de l'expulsion et la possibilité de rentrer avec son épargne autorisent ce retour au sens où il répond aux exigences propres à toutes migrations. Cependant, malgré le respect des normes du retour, les expulsés n'en sont pas moins confrontés au fait d'avoir à reconstruire leur projet de vie à Niamey. Dans ce contexte, comment se négocie l'arrivée dans la capitale nigérienne ? Dans quelle mesure le retour permet-il ou non de lever cette dimension de l'incertitude qui traverse le quotidien des migrants ?

2. De retour à Niamey : les reconfigurations de l'incertitude

- 38 Si l'analyse de l'expérience migratoire et de celle de l'expulsion a conduit à distinguer les migrants de ceux qui sont nés en Arabie Saoudite, la compréhension du retour à Niamey et du processus d'installation qui l'accompagne amène à dépasser cette dichotomie des statuts. La durée de présence dans la capitale nigérienne, les effets d'âge, la construction d'une famille ou l'insertion dans des réseaux sociaux sont autant de facteurs à prendre en compte. Cependant, d'un point de vue méthodologique, il est nécessaire de tenir compte d'un biais inhérent au lieu de l'enquête : en effet, se restreindre à Niamey signifie que nous échappe ceux qui ont fait le choix ou ont eu l'opportunité de partir ailleurs. Certains ont pu ré-émigrer à l'extérieur, d'autres se sont installés au Niger. L'importance de ce biais est impossible à évaluer en l'absence de données sur le nombre d'expulsés et leur répartition dans l'espace. Ainsi les remarques qui suivent ne valent que pour la population considérée, celle qui n'a pu ou pas voulu repartir, au moment de l'enquête.

2.1. Vivre à Niamey ou l'incertitude socio-économique

- 39 De retour à Niamey, les migrants disposent de leur épargne et de leurs biens, dont la fonction essentielle réside dans l'obligation de redistribution. Si tous envoient régulièrement de l'argent à leur famille, au village ou à Niamey, les remises sont employées pour assurer le quotidien des ménages : acheter de la nourriture, assurer les dépenses de santé, d'éducation... Seul un migrant a réussi, grâce à son séjour saoudien, à

construire sa propre maison, non à Niamey mais au village. La logique redistributive des gains de la migration grève non seulement les capacités d'épargne, mais surtout les capacités d'investissement des migrants, que ce soit à distance ou lors de leur retour. Rapidement leur situation économique à leur retour est proche de celle de ceux qui sont nés en Arabie Saoudite et qui rentrent avec presque rien. Paradoxalement, alors que les migrants sont capables d'assumer la fonction de prestige inhérente à leur statut, leur installation à Niamey est placée sous le signe de la précarité, autant d'un point de vue économique que résidentiel.

- 40 Les expulsés d'Arabie Saoudite, qui parviennent à accéder à un emploi, s'insèrent soit dans le commerce informel, soit dans les services, comme gardien ou enseignant coranique. Les trois femmes rencontrées, quant à elles, s'occupent des tâches domestiques, qu'elles cumulent pour deux d'entre elles avec du petit commerce de proximité. Une telle répartition ne distingue pas ce groupe du reste de la population de Niamey en termes d'emploi [EDSN-MICS IV, 2012], bien au contraire, l'emploi formel étant quasiment absent. Au-delà des expériences migratoires, cette répartition est à mettre en relation avec le très faible niveau d'éducation des migrants. Rares sont ceux qui ont fréquenté l'école et si c'est le cas aucun n'a terminé le niveau primaire. Cependant, nombre d'entre eux ont suivi l'enseignement informel dispensé dans les écoles coraniques, ce qui a pu leur permettre d'acquérir des bases en langue arabe. Comme pour l'emploi, ils se retrouvent au sein de la population majoritaire à Niamey, celle des non alphabétisés¹¹. Cette situation est à mettre en lien avec l'origine rurale des migrants, qui peut se cumuler avec l'âge.
- 41 Même si en termes de niveau de vie, la différence avec les autres types d'emploi n'est pas établie, l'insertion dans les métiers liés au religieux est à noter, concernant les migrants comme ceux nés en Arabie Saoudite. Pour ces derniers, elle constitue même l'une des rares alternatives possibles, car si tous maîtrisent l'arabe certains ne connaissent aucune des trois langues véhiculaires à Niamey [Zarma, Haoussa, Français]. Le prestige lié au fait d'avoir vécu dans les lieux saints de l'Islam, de parler arabe, suffit pour accéder à l'enseignement particulier du Coran. À l'exception de l'un d'entre eux devenu directeur d'une école franco-arabe, aucun n'a acquis un diplôme lui permettant d'accéder à un emploi salarié d'enseignant. Leur insertion dans l'enseignement particulier est facilitée à Niamey, par le développement d'une nouvelle culture urbaine de l'Islam [Sounaye, 2011a] depuis une vingtaine d'années. Son émergence s'inscrit en lien avec la naissance d'un mouvement féminin islamique d'une part, et d'autre part d'associations islamiques qui se sont imposées dans l'espace public [Alio, 2010 ; Sounaye 2011b]. Positionné à distance de l'Islam confrérique, ce mouvement a conduit au développement d'une demande forte d'enseignement religieux, notamment de la part des femmes. Pouvant se rendre plus difficilement dans les écoles franco-arabes, celles-ci font appel à des répétiteurs à domicile. Bien qu'ayant évolué dans un Islam wahhabite, les expulsés parviennent à s'insérer dans ce marché de l'enseignement coranique : les impératifs économiques les conduisent à adapter leur enseignement à la demande dans un contexte où l'Islam rigoriste occupe une place grandissante. Cependant, l'accès à ce type d'emploi suppose la maîtrise a minima d'une langue véhiculaire et de bénéficier d'un réseau social permettant de trouver des élèves.
- 42 Autre élément permettant de caractériser ce groupe du point de vue socio-économique, l'accès au logement. Aucun n'est propriétaire de son logement à Niamey. Les commerçants qui sont parvenus à acquérir un kiosque ou une boutique se logent dans le

secteur locatif. Les plus jeunes, mariés ou non, sont hébergés chez des membres de leur famille, dans les cours communes. D'autres, tels les gardiens se logent sur leur lieu de travail : soit un logement est mis à leur disposition, soit ils obtiennent le droit de construire une case en seko¹² où ils peuvent installer leur famille. Une autre catégorie regroupe ceux qui squattent l'espace public, à l'instar des plus pauvres : ils construisent une case au bord d'une rue, aménageant un espace privé avec des matériaux de récupération. Enfin, une dernière catégorie trouve à se loger dans de petites chambres prêtées au nom de l'aumône, que ce soit dans des mosquées ou des lieux de travail ; ils s'y regroupent souvent à plusieurs dans une grande promiscuité¹³.

- 43 La vulnérabilité caractérise les formes d'accès au logement et à l'emploi de ces expulsés. Elle semble même être plus forte lorsque ceux-ci sont nés en Arabie Saoudite. Les seuls aspects socio-économiques, ou le contexte du retour ne suffisent pas cependant pour comprendre la situation de vulnérabilité de certains migrants ; les réseaux sociaux dans lesquels ils s'insèrent constituent une ressource indispensable pour vivre en ville. Cette ressource sociale est d'autant plus nécessaire, que l'accès à un emploi, l'acquisition du droit de construire sa case dépend soit d'une « recommandation », soit de la connaissance du voisinage qui donnera son approbation. Si les migrants et ceux qui sont nés en Arabie Saoudite ne disposent pas à leur arrivée des mêmes réseaux sociaux, la durée de présence à Niamey joue dans le sens d'une consolidation des liens.
- 44 Ceux qui vivaient à Niamey avant leur départ sont les plus privilégiés, car à même de remobiliser cette ressource sociale à leur retour. On peut reprendre le cas de GK décrit précédemment : suite à son expulsion, GK a commencé à travailler comme marchand ambulant de cartables. Il est ensuite devenu « homme à tout faire » pour une personne originaire du même village que lui, avant de travailler pour son fils. Il a trouvé son travail actuel de gardien suite à une recommandation de son employeur précédent. Son parcours professionnel depuis le retour à Niamey est lié aux ressources sociales dont il disposait avant son départ ou qu'il a créées depuis son arrivée. Les expulsés qui sont nés en Arabie Saoudite peuvent aussi bénéficier d'un réseau social, souvent familial ou villageois, lorsqu'ils arrivent à Niamey. HMM est né à La Mecque et a été expulsé en 2010 à l'âge de 30 ans : il est arrivé à Niamey avec simplement le nom de quelques personnes membres de sa famille élargie restée au Niger. L'une d'entre elles lui a offert un hébergement avant de l'aider à construire sa case à côté de la sienne. Cette insertion dans un réseau familial a également permis à HMM de se marier, son épouse étant l'une de ses cousines. Si disposer de ressources sociales à Niamey n'est pas forcément synonyme d'ascension sociale, cela permet d'acquiescer une certaine stabilité, de sécuriser son installation.
- 45 Lorsqu'ils arrivent à Niamey, d'autres mettent à profit les ressources sociales acquises en Arabie Saoudite, soit auprès d'anciens migrants expulsés comme eux, soit auprès de pèlerins¹⁴ avec qui ils ont construit une relation de confiance. L'expérience migratoire constitue alors une occasion d'élargir son réseau social, et surtout de lui donner une dimension extra-familiale, suivant une logique plus d'opportunités de la rencontre que de liens hérités [Bredeloup, 2014]. Ainsi, IS a réussi à devenir directeur d'une école franco-arabe, via des personnes rencontrées à La Mecque :
- « Est-ce que vous connaissiez le propriétaire de l'école ou c'est un hasard ?
 - C'est quand il venait au Hadj qu'on s'est connu. Mais, c'est plus ici qu'on s'est connu, car y'a un ami [de l'Arabie Saoudite] qui a épousé une de ses filles et qui l'a amenée à La Mecque. Mais, quand le premier directeur a quitté, on voulait me nommer directeur. J'ai refusé car je sais que son beau-fils, mon ami qui est en Arabie Saoudite, et qui va rentrer au Niger, s'il vient, c'est lui qui sera nommé

directeur. A son arrivée au Niger, il est nommé directeur et imam de la mosquée. Ils sont restés ensemble pendant trois ans. Après y'a eu des problèmes et il a divorcé la fille du fondateur. C'est en ce temps que j'ai été nommé directeur et l'imam de la mosquée ». [IS, Saga, octobre 2013]

- 46 IS utilise des liens construits en Arabie Saoudite pour saisir l'opportunité d'un emploi. De la même manière, nombreux sont les expulsés nés en Arabie Saoudite à mobiliser des membres de leur famille qu'ils ont rencontrés lors de leur pèlerinage ou d'une migration, pour pouvoir se loger ou accéder à un emploi au moment de leur arrivée à Niamey.
- 47 À l'inverse certains ne disposent pas de cette ressource sociale nécessaire à l'installation urbaine. C'est le cas par exemple, d'un groupe d'expulsés qui logent dans une chambre attenante à une mosquée, chambre qui leur est prêtée au nom de l'aumône. Si leur localisation dans ce quartier est liée à la présence d'autres expulsés, arrivés avant eux, ces derniers n'ont pu leur venir en aide, car ils étaient eux-mêmes en situation de dépendance vis-à-vis de leurs proches. Ces types de situations ne se retrouvent que dans le cas des personnes nées en Arabie Saoudite.
- 48 Malgré la possibilité d'accéder à certaines ressources, celles-ci restent limitées, plus particulièrement pour les personnes nées en Arabie Saoudite et arrivées depuis peu de temps à Niamey. L'origine rurale des migrants joue aussi dans le même sens, bien que certains aient vécu à Niamey avant leur départ. Tous se retrouvent dans des conditions de logement précaires ou des emplois peu rémunérateurs que l'accès à des ressources sociales ne parvient pas à contrebalancer. La situation de vulnérabilité sociale et économique dans laquelle se retrouvent les expulsés à Niamey place leur installation sous le signe de l'incertitude, ne leur permettant pas de sécuriser leur quotidien à court ou moyen terme. Ainsi, bien qu'ils n'aient pas à subir la honte et la stigmatisation sociale, ces expulsés ont en commun avec d'autres la précarité du quotidien. En effet, les difficultés d'accès au logement ou à l'emploi se retrouvent non seulement chez les expulsés camerounais ou jamaïcains [Chappart, 2015 ; Golash-Boza, 2014], mais aussi dans d'autres cas de retours, telles que les rapatriements des réfugiés en Afghanistan [Majidi, 2016]. Si l'expulsion des migrants nigériens s'inscrit dans la norme sociale du retour, via notamment le retour de l'épargne, elle ne permet pas pour autant d'échapper à la rupture de ce retour et à sa conséquence qu'est l'installation dans la précarité. Rupture comme précarité conduisent à ouvrir un questionnement sur le projet des migrants, entre ré-émigration et installation.

2.2. Renoncer ou attendre la migration

- 49 Aborder la question d'un éventuel projet de ré-émigration pose différentes difficultés d'ordre méthodologique. D'une part, on peut faire l'hypothèse que les migrants qui se sont inscrits dans une autre mobilité ont déjà quitté Niamey ; par conséquent, une grande partie d'entre eux échappent à l'enquête. D'autre part, la migration ne renvoie pas uniquement à un projet individuel ; elle s'insère dans des logiques collectives et des logiques d'opportunités. Par exemple, la position dans la hiérarchie familiale joue un rôle important dans les parcours, pouvant conduire soit au départ, soit à son impossibilité ; si l'on reprend le cas de BFE, son départ en Arabie Saoudite ne renvoie pas à un projet individuel, mais plutôt à un effet d'opportunité lié à sa position familiale. De la même manière, rares sont les femmes qui migrent de façon autonome : leur parcours est lié à celui de leur époux qui leur offre la possibilité de les rejoindre ou non.

- 50 Qu'il s'agisse de migrants ou de personnes nées en Arabie Saoudite, la distinction des expulsés, entre ceux qui souhaitent poursuivre une mobilité et ceux qui s'inscrivent dans une logique d'installation définitive à Niamey, dépend de leur âge, de leur situation familiale et de la durée de leur présence à Niamey. La naissance des enfants et leur scolarisation semblent constituer des facteurs de stabilisation en lien avec la nécessité pour les hommes, comme pour les femmes, d'assumer cette charge. Cependant, ce facteur ne suffit pas à décourager la volonté d'un nouveau départ, il doit se cumuler à l'âge. Par exemple, GK et IS ont tous deux dépassé la cinquantaine ; s'ils affirment être dans l'obligation de prendre en charge leur famille à Niamey, ils avancent également l'argument de leur âge pour expliquer leur impossibilité de repartir. IS a deux fils adultes à qui il a transmis la pratique de la migration : ceux-ci sont en Libye au moment de l'enquête. GK n'ayant que des filles, il ne peut s'inscrire dans la même logique, insistant plutôt sur la nécessité de leur donner une bonne éducation pour qu'elles acquièrent leur autonomie.
- 51 Aux côtés de ces arguments relevant du contexte familial, d'autres font état de la difficulté qu'il y a à vivre en Arabie Saoudite actuellement en raison de la multiplication des rafles et des arrestations. Ces arguments se retrouvent surtout chez ceux qui sont nés en Arabie Saoudite. Ayant laissé une partie de leur famille là-bas, ils sont en contact au quotidien avec eux et ont donc un accès privilégié aux informations : des vidéos de rafles circulent via les téléphones portables et les réseaux sociaux. CIK a 27 ans ; né à La Mecque, il a été expulsé en 2008. Marié depuis trois mois avec « une cousine du village », il est commerçant grossiste à Niamey et estime arriver à s'en sortir. A son arrivée à Niamey, ne connaissant personne, il a rejoint l'un de ses grands frères, également expulsés, à Maradi où se trouve une partie de sa famille paternelle. Après quatre ans à Maradi, il est revenu à Niamey, sa famille en Arabie Saoudite ayant envoyé de l'argent pour qu'il puisse repartir. Trompé par l'agence en charge de l'organisation de son voyage, il n'a pu rejoindre sa famille à La Mecque. Suite à cet échec et en raison de son âge, il a convaincu son père qu'il était préférable qu'il se marie et reste au Niger. Il explique ce choix par les conditions de vie actuelles en Arabie Saoudite et par son mariage récent :
- « Pour nous qui sommes mariés, vraiment mieux vaut rester ici, c'est mieux. Car à quoi sert d'aller même si c'est avec ta femme, un à deux mois après on te rapatrie avec ta famille sans aucun sou. Mieux vaut rester ici, tranquille, sans expulsion, rien. Je conseille aux gens de rester. » [CIK, Koira Tegui, novembre 2015]
- 52 Si la stabilisation familiale et/ou économique, semble jouer dans le sens d'une volonté de renoncement à une nouvelle migration, il faut y ajouter l'accès à des informations faisant état d'une croissance du risque d'être expulsé rapidement ; ces éléments se conjuguent pour décourager certains à partir.
- 53 Dans d'autres cas, la volonté de rester à Niamey ne s'inscrit pas directement dans la logique de l'expulsion, mais suite à une ré-émigration ou, comme CIK, à une tentative avortée de départ pour l'Arabie Saoudite. AC est gardien et réside dans la cour de son lieu de travail avec sa famille. Âgé de 37 ans et né en Arabie Saoudite, il est à Niamey depuis 9 ans. Après cinq ans dans la capitale, sans travail en raison de la non-maîtrise d'une langue véhiculaire, il est parti au village où sa famille l'a poussé à se marier. Pour mener à bien ce projet, faute de revenus, il est parti à Lagos pour trouver de quoi payer la dot. Suivant d'autres jeunes du village, il s'inscrit alors dans le schéma classique des migrations circulaires nigériennes. Le mariage ayant été annulé, il est parti à Kano, pour profiter de la présence dans cette ville de son beau-frère et de sa sœur, qui disposaient de facilités

pour repartir en Arabie Saoudite. La vague d'attentats liés à Boko Haram en 2014 l'a contraint à rejoindre Niamey¹⁵ :

« Oui, parce que du lieu qu'on habitait et les services d'immigration n'étaient pas loin, environ 15 km, donc c'est près de notre quartier que la secte Boko Haram a commis les attentats. Donc, il y a un ami de mon beau-frère qui l'a appelé et lui a dit que moi je dois rentrer à Niamey, car non seulement je n'entends pas Haoussa et Anglais, et lui avec ma barbe là, on risque de me confondre aux gens de Boko Haram. C'est ainsi que je suis rentré à Niamey et lui, mon beau-frère et sa femme, sont partis en Arabie Saoudite.

- Et donc vous êtes venus à Niamey et vous n'êtes plus parti nulle part ?

- Oui, je ne suis parti nulle part et je n'irais nulle part, même en Arabie Saoudite, même si on va me donner 10 millions, et malgré que ma fille¹⁶ soit là-bas.

- Et pourquoi ?

- Parce qu'on m'a pris injustement et on m'a amené ici, parce que même si je retourne là-bas, je n'aurais pas de papiers, donc pas de quiétude.

- Qu'est-ce qui a changé entre le moment où vous étiez à Kano et maintenant ?

- Au fait, à ce moment, on n'expulsait pas les gens comme aujourd'hui. Mais, présentement, on rentre même dans les maisons pour prendre les gens, une expulsion massive et brutale, inhumaine quoi. Je ne retournerai pas. » [AC, Francophonie, novembre 2015]

- 54 Le cas d'AC illustre bien en quoi le projet de migration s'inscrit à la fois dans des logiques individuelles et collectives, mais surtout dans un ensemble d'opportunités, au caractère plus ou moins aléatoire. Ce projet évolue aussi en fonction de temporalités particulières. Si à un moment, la migration constitue l'horizon des possibles, à d'autres moments l'individu s'inscrit dans une logique de renoncement à la mobilité, construisant son ancrage dans un ici et maintenant ; ce qui ne signifie pas pour autant que celui-ci est définitif. L'accès à des informations sur le lieu de destination, l'accès à une opportunité, ainsi que le contexte individuel et familial, se conjuguent dessinant les contours d'une projection dans l'avenir, qui évolue dans le temps.
- 55 D'autres s'inscrivent dans le souhait d'un nouveau départ, soit vers l'Arabie Saoudite, soit vers un autre pays identifié, soit simplement dans le désir de partir. Pour ces derniers, la mobilité constitue le seul horizon des possibles, en raison des conditions de vie à Niamey. Cependant, celles-ci sont aussi rendues responsables de l'impossibilité de construire un véritable projet migratoire. Ces candidats au départ sont alors dans l'attente d'une opportunité qui leur permettra de partir. Ce positionnement est commun à tous les individus qui ont un projet de ré-émigration, y compris vers l'Arabie Saoudite ou un autre pays. En effet, dans la mesure où aucun d'entre eux ne disposaient au moment de l'enquête, du capital nécessaire pour enclencher le processus du départ, l'attente d'une opportunité ou d'une aide constituait leur seule alternative, cette attente étant d'une durée indéterminée. Le seul élément qui compte véritablement, c'est de partir, peu importe où ; ils vivent Niamey comme un espace de transit [Streiff-Fénart et Segatti, 2012] ou comme un « espace d'attente et de liminalité » [Odgers-Ortiz et Campos Delgado, 2014]. Cette réflexion sur l'attente a surtout été menée dans les espaces de frontière. Tout se passe comme si l'expulsion avait projeté ces migrants dans un espace-frontière, c'est-à-dire un espace caractérisé par la mobilité, où ils se retrouvent bloqués, contraints à une immobilité forcée.
- 56 Alors que dans la catégorie de ceux qui veulent simplement quitter Niamey, se retrouvent autant des migrants que des personnes nées en Arabie Saoudite, seules ces dernières sont présentes dans les catégories souhaitant partir soit dans le pays d'où ils ont été expulsés, soit dans un autre pays du Moyen-Orient, le Koweït ou le Qatar. L'orientation vers d'autres destinations est liée aux difficultés qu'ils ont à revenir vers l'Arabie Saoudite. En

effet, le royaume saoudien a mis en place un fichage biométrique des expulsés, qui s'accompagne d'une interdiction de séjour du territoire de 5 ans. Si le coût du voyage peut être assumé au fil du temps par la famille restée en Arabie Saoudite, le contournement du fichage oblige à maîtriser des filières qui se mettent en place actuellement. Moyennant un surcoût, certaines agences de pèlerinage, offrent la possibilité de rentrer en Arabie Saoudite en évitant les contrôles de police. Mais, cette option reste risquée, toutes les agences n'étant pas sûres. La voie terrestre, empruntée par les parents ou les grands-parents de certains dans la première moitié du 20^{ème} siècle a aussi été rouverte : elle n'est pas non plus sans risque, traversant des zones de conflit, du nord du Nigeria à la Centrafrique ou au Soudan.

- 57 Dans le quotidien des expulsés, marqué par une vulnérabilité sociale et économique, le désir de ré-émigration, comme l'installation à Niamey s'inscrivent dans une logique d'attente d'une opportunité. Si certains font le choix de renoncer à la mobilité, celui-ci n'a rien de définitif, tout comme le souhait de l'installation. Le risque migratoire est évalué en fonction du moment dans le cycle de vie, comme des informations disponibles, mais il peut être contrebalancé par une opportunité. De même, l'installation peut être consolidée temporairement via l'accès à un emploi, un logement. La notion d'opportunité s'articule à celle du risque et de l'incertitude, dans la mesure où elle introduit une fenêtre, un champ des possibles en s'appuyant sur cette ressource qu'est l'entourage du migrant. Si chaque migrant peut mobiliser des ressources sociales tout au long de son parcours, l'opportunité en constitue une forme particulière au sens où elle surgit dans une temporalité et une spatialité originale et est l'occasion d'une bifurcation dans la trajectoire individuelle.

Conclusion : La migration comme figure de l'incertitude ?

- 58 Si les migrations vers l'Arabie Saoudite ne concernent qu'une part sans doute restreinte des migrants nigériens, il n'en reste pas moins qu'elles constituent non seulement une ressource pour nombre de familles, mais que les expulsions passées et contemporaines interrogent la place des migrants de retour dans la société, ici à Niamey. La particularité de ces expulsions d'Arabie Saoudite est qu'elles permettent aux migrants de répondre aux normes du retour : la reconnaissance, la redistribution et la redevabilité [Fink-Nielsen, Hansen *et al.*, 2004]. La honte, comme la stigmatisation sociale, de ces expulsés ne sont pas présentes dans la société nigérienne à Niamey, que ce soit envers les migrants ou ceux nés en Arabie Saoudite. A l'inverse, celles-ci sont fortes envers des migrants, en situation d'échec, qui auraient fait le choix de rentrer. Pour les migrants, comme pour leur famille, le risque de l'expulsion est intégré au projet migratoire. De la même manière que l'on peut « réussir » ou non lorsque l'on décide de « partir chercher », on peut être expulsé à plus ou moins long terme. L'incertitude de ce moment traverse l'ensemble de la trajectoire se déclinant selon différentes facettes en fonction des temporalités et des spatialités. Dans cette perspective les migrations vers l'Arabie Saoudite ne se distinguent que très marginalement des migrations circulaires classiques au Niger ; bien que le retour s'effectue via une expulsion, celui-ci s'inscrit dans le même système de normes que les autres migrations internationales. Cependant, la croissance récente des expulsions liée à la politique migratoire saoudienne pourrait à terme mettre en péril cette organisation : le

risque de l'arrestation et du renvoi étant plus élevé, les séjours sont aussi plus courts, ce qui entraîne de fait une baisse de l'épargne des migrants.

- 59 Bien que des éléments de continuité existent entre cette migration vers l'Arabie Saoudite et les autres migrations nigériennes sur le continent africain et malgré l'absence de honte et de stigmatisation sociale de l'expulsé, l'expulsion reste un moment de rupture du projet de vie, marqué par une installation dans la précarité. Ainsi, l'incertitude ne se décline pas uniquement en migration, mais se retrouve lors du retour à Niamey, au travers des situations de vulnérabilité économique ou résidentielle des migrants. La logique redistributive qui accompagne le retour des migrants expulsés, l'absence d'une épargne pour ceux qui sont nés en Arabie Saoudite explique en partie les conditions sociales et économiques dans lesquelles se retrouvent rapidement les expulsés. Le contexte de précarité qui marque l'installation des migrants expulsés à Niamey contribue à limiter leur possible distinction au sein de la population urbaine : se retrouve autant la précarité du logement que celle de l'accès à l'emploi. Seule la ressource sociale peut constituer un élément distinctif dans la mesure où l'expérience migratoire est une occasion d'étendre, de diversifier son réseau social. Ce dernier élément distingue également les migrants expulsés de ceux qui sont nés en Arabie Saoudite : tous partagent l'expérience de la précarité de l'installation, accentuée pour les seconds par la non maîtrise des langues véhiculaires. Cependant, les expulsés nés en Arabie Saoudite bénéficient du soutien de leur famille restée dans ce pays, autant du point de vue économique que du point de vue social.
- 60 Au-delà du cas particulier des expulsions d'Arabie Saoudite, l'analyse de cette forme de retour est l'occasion d'interroger la façon dont se décline l'incertitude tout au long des parcours individuels. D'une part, les ressources sociales apparaissent fondamentales dans la sécurisation de ces parcours, au sens où elles donnent accès à d'autres types de ressources [informations, ressources économiques...], permettant de contrebalancer les potentiels effets de l'incertitude. D'autre part, à des échelles temporelles, spatiales et sociales différentes, l'accès à une opportunité, via l'entourage, permet d'ouvrir un champ des possibles pouvant conduire à une bifurcation de la trajectoire individuelle. Si l'opportunité ne lève pas l'incertitude qui pèse sur la migration comme sur l'installation, elle sécurise le moment de la prise de décision individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

ADEPOJU A., 1977, Migration and Development in Tropical Africa : Some Research Priorities. *African Affairs*, 76 (303), pp. 210-225

AGIER M., 1983, *Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé (Togo)*. Paris, Éditions de l'ORSTOM, 317 p.

ALIO M., 2009, L'Islam et la femme dans l'espace public au Niger. *Afrique et Développement*, XXXIV (3&4), pp. 111-128

- BAVA S., CAPONE S., 2010, Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement. *Autrepart*, 56, pp. 3-15
- BOURGEY A., FUGLESTAD-AUMENIER V., 1991, Les travailleurs étrangers dans les pays arabes du Golfe. *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 62, pp. 130-135
- BOYER F., 2005, Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée. *Stichproben Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 8, pp. 47-67
- BOYER F., 2016, De l'ambivalence des retours de Burkinabè de Côte d'Ivoire à Ouagadougou. Une approche générationnelle. In S. Bredeloup, M. Zongo, *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan.
- BOYER F., MOUNKAILA H., 2010, Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations. L'exemple des paysans sahéliens. *Hommes et Migrations*, 1286-1287, pp. 212-221
- BREDELOUP S., 1995, Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995). *Mondes en développement*, 91, pp. 117-121
- BREDELOUP S., 2014, *Migrations d'aventures. Terrains africains*. Paris, CTHS Géographie, 141 p.
- BREDELOUP S., ZONGO M. (ed), 2016, *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- CHAPMAN M., PROTHERO M. R., 1983, Themes on circulation in the Third World. *International Migration Review*, XVII, 4, pp. 597-632.
- CHAPPART P., 2008, Retour forcé au Cameroun : récits d'après-expulsion. *Plein Droit*, 2 (77), pp. 35-38
- CHAPPART P., 2015, *Retours volontaires, retours forcés hors d'Europe. Une socio-anthropologie de l'éloignement des étrangers. Le cas de la France*. Doctorat de l'Université de Poitiers, UFR Sciences humaines et arts, Poitiers, <http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/afcd670f-e893-4a6c-ad8a-2e69f1ee29cd>, 676 p.
- CORDELL D.D., GREGORY J.W., PICHÉ V., 1996, *Hoe and Wage. A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Boulder, WestviewPress, 384 p.
- DEWEY J., 2014, *La quête de certitude. Une étude de la relation entre connaissance et action ?* Paris, Editions Gallimard, 334 p.
- DUSTMANN C., 1997, Return migration, uncertainty and precautionary savings. *Journal of Development Economics*, 52, pp. 295-316.
- Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICS IV) 2012. Institut National de la Statistique, Niamey, 460 p.
- FABBIANO G., 2015, Expatriation, retour, lifestyle migration ou lifestyle settlement ? De quelques apports des migrations de France vers l'Algérie à l'étude des dynamiques Nord-Sud. In C. Schmoll, H. Thiollet, C. Withol de Wenden, *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions, pp. 343-358.
- FINK-NIELSEN M., HANSEN P., KLEIST N., 2004, Roots, Rights and Responsibilities: Place-making and Repatriation among Somalis in Denmark and Somaliland. *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7 (4), pp. 25-47.
- GOLASH-BOZA T., 2014, Forced transnationalism: transnational coping strategies and gendered stigma among Jamaican deportees. *Global networks*, 14(1), pp. 63-79.
- HALLIDAY F., 1984, Labor Migration in the Arab World. Middle East Research and Information Project, 14, <http://www.merip.org/mer/mer123/labor-migration-arab-world>

LASSAILLY-JACOB V., 1999, Migrants malgré eux. Une proposition de typologie. In V. LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL J.-Y., QUESNEL A. Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte, Paris, Éditions de l'IRD, 505 p.

LECADET C., 2011, Le front mouvant des expulsés. Lieux et enjeux des regroupements et des mobilisations collectives des migrants expulsés au Mali. Thèse de doctorat : Anthropologie : Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 486 p.

LECOQ B., 2012, The Hajj From West Africa From a Global Historical Perspective (19th and 20th Centuries). *African Diaspora*, 5, pp. 187-214.

Maga, Hamidou Issaka, 2011, Dynamique des migrations de retour au Niger de 1988 à 2001.

CARIM Notes d'analyse et de synthèse, 2011/63, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/18975/CARIM_ASN_2011_63.pdf?sequence=1&isAllowed=y, 14 p.

MAJIDI N., 2016, Un drame méconnu : l'échec du retour des Afghans immigrés. *Après-demain*, 39, pp. 16-18.

MA MUNG E., 2009, Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité. In F. Dureau, M.-A. Hily, *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 25-38.

MOUNKAILA H., 2015, La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable. *Afrique et développement*, XL, 1, 99-117.

MOUNKAILA H., 2009, *Les migrations au Niger : état des lieux, enjeux et perspectives*. Organisation Internationale pour les migrations, 74 p.

ODGERS-ORTIZ O., CAMPOS D., AMALIA E., 2014, Figés dans le mouvement : périodes et espaces d'attente des migrants mexicains expulsés des Etats-Unis. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (2), pp. 113-135.

PETIT V., HAMELIN P., 2004, *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, CD-Les Numériques du CEPED, http://www.ceped.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/

PETIT V., 2007, *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, CEPED, 208p.

QUIMINAL C., 2002, Retours construits, retours contraints. *Hommes et Migrations*, 1236, pp. 35-43.

SOUNAYE A., 2011a, *L'Islam au Niger : éviter l'amalgame*. Humanitaire, Enjeux, pratiques, débats, 28, 7 p.

SOUNAYE A., 2011b, "Go find the Second Half of Your Faith With These Woman !" Women fashioning Islam in Contemporary Niger. *The Muslim World*, 101, pp. 539-554.

SPIRE A., 2011, *L'étranger et la ville en Afrique de l'Ouest. Lomé au regard d'Accra*. Paris, Karthala, 378 p.

STREIFF-FÉNART J., SEGATTI A.[eds.], 2012, The Challenge of the Threshold : border closures and migration movements in Africa. Lanham, Lexington Books, 269 p.

THIOLLET H., 2011, Migration as Diplomacy : Labor Migrants, Refugees, and Arab Regional Politics in the Oil-Rich Countries. *International Labor and Working-Class History*, 79, 1, pp. 103-121.

THIOLLET H., 2015, Migration et [contre]révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie Saoudite. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31, 3-4, pp. 121-143.

TOUNKARA M., 2013, *Les dimensions socioculturelles de l'échec de la migration : cas des expulsés maliens de France*. Thèse de doctorat : Sociologie : Créteil : Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, 439 p.

WILLIAMS A. M., BALÁZ V., 2012, Migration, Risk, and Uncertainty: Theoretical Perspectives. *Population, Space and Place*, 18, pp. 167-180.

NOTES

1. Source : <http://aa.com.tr/fr/archive/niger-les-premiers-p%C3%A8lerins-partent-vers-la-mecque/14807>
2. Bien que les récits de vie aient permis d'identifier des filières particulières, des régions de départ importantes, comme celle de Zinder, les conditions de sécurité qui prévalent actuellement au Niger n'ont pas permis d'effectuer des terrains complémentaires dans d'autres lieux.
3. La légalité du séjour, la *kafala* s'acquiert soit avant le départ, soit sur place auprès d'un kafil qui est l'employeur. Si le principe reste le même, le système de la *kafala* a évolué dans le temps [Bourgey et Fuglestad-Aumeunier, 1991 ; Halliday, 1984 ; Thiollet, 2011, 2015].
4. « Avoir une table » signifie disposer d'un étal dans la rue pour pratiquer le petit commerce.
5. Étudiants des écoles coraniques.
6. Il l'exprime en ces termes : « Dieu même a dit « si vous finissez de prier allez-y chercher ». Y'a certaines richesses on les cherche, d'autres vous retrouve. Si Dieu vous donne la richesse, faut revenir chez vous. Mais partir, rester à l'étranger, c'est ce qui n'est pas bon ». [IS, Saga, oct. 2013].
7. Au moment de l'entretien, IS est directeur d'une école franco-arabe à Niamey.
8. En tant qu'étranger, séjournant de surcroît illégalement, les migrants n'ont pas l'autorisation d'acheter un billet d'avion. Lorsqu'ils souhaitent rentrer, ils sortent dans la rue sans se cacher, se font arrêter, utilisant ainsi l'expulsion comme un moyen de voyager.
9. Nous ne reviendrons pas ici sur les conditions des arrestations, de la rétention et de l'emprisonnement, pour se focaliser sur l'encadrement des expulsions.
10. La ville de Djeddah abrite l'aéroport d'entrée aux lieux saints, La Mecque et Médine.
11. A Niamey, en 2012, 28,3% des hommes et 34,3% des femmes n'ont jamais été scolarisés et 33,8% des hommes et 36,1% des femmes n'ont pas achevé le cycle primaire [EDSN-MICS IV, 2012].
12. Le seko est des tiges de mil tressées pour constituer une natte. Reliées entre elles, ces nattes sont utilisées dans la construction des cases.
13. Niamey est une ville où le secteur locatif domine puisque 40% des logements sont en location, 31% en propriété avec titre, 17% prêtés à titre gracieux et 12% en propriété sans titre [Source : Enquête Niamey 2010].
14. En Arabie Saoudite, les migrants s'emploient comme guide ou commerçant au moment du Hadj, pour accompagner les pèlerins avec lesquels ils partagent une langue et la nationalité.
15. A la suite des attentats à Kano et dans le nord du Nigeria, les autorités nigérianes ont procédé à des expulsions et/ou des arrestations de ressortissants étrangers, dont des Nigériens, soupçonnés de collusion avec Boko Haram.
16. Sa fille est née d'un premier mariage contracté en Arabie Saoudite.

RÉSUMÉS

Minoritaires dans le champ migratoire nigérien, les migrations internationales vers l'Arabie Saoudite n'en constituent pas moins un cas original pour explorer la question du retour et de l'installation des migrants à Niamey. Le séjour des Nigériens en Arabie Saoudite est marqué par l'illégalité, ce qui les place sous le risque de l'expulsion. Par le biais d'entretiens menés auprès d'expulsés d'Arabie Saoudite à Niamey, l'article questionne les dimensions du risque et de l'incertitude dans la construction des trajectoires migratoires. L'incertitude n'est pas limitée à la migration et à l'expulsion, mais concerne aussi le retour et l'installation à Niamey où elle se décline sous la forme d'une vulnérabilité professionnelle et résidentielle. Le choix de rester à Niamey ou de ré-émigrer s'inscrit dans la logique d'attente d'une opportunité ; c'est-à-dire accéder à une forme particulière de ressource sociale qui permet de sécuriser le moment de la prise de décision.

A minority in the Nigerian migratory field, international migrations to Saudi Arabia are an original case to explore the issue of return and migrants' installation in Niamey. The stay of the Nigerians in Saudi Arabia is characterized by illegality, and they risk a deportation. Through interviews with deported people from Saudi Arabia to Niamey, this article questions the dimensions of risk and uncertainty in the construction of the migration trajectories. The uncertainty is not limited to migration and deportation, but also concerns return and installation in Niamey; the uncertainty is in the form of occupational and residential vulnerability. The choice to stay in Niamey or to migrate is part of a logic of waiting an opportunity; namely to access to a particular form of social resources, that allows to secure the moment of decision-making.

INDEX

Mots-clés : migration internationale, retour, expulsion, incertitude, risque migratoire, Niger, Arabie Saoudite

Keywords : international migration, return, deportation, uncertainty, migratory risk, Niger, Saudi Arabia

AUTEUR

FLORENCE BOYER

IRD, URMIS « Migrations et Société »

Université Paris-Diderot

florence.boyer@ird.fr